

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR LA RECOLTE\* L'UTILISATION\***  
**LE TRANSPORT\* LA CESSION\***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

SARL HELIO SAINT BENOIT  
 Filiale à 100 % de TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE  
  
 7 RUE HENRI CORNU 97490 SAINT-DENIS

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun		Quantité (1)	Description (2)
B1.1	<i>Indigofera diversifolia</i>	100 individus	Semences, boutures, plantules, banque de sol Semences, boutures, plantules, banque de sol
B1.2	<i>Zornia gibbosa</i>	Non déterminée, en fonction des opportunités de récolte, enjeu secondaire	Semences, boutures, plantules, banque de sol

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

\* cocher les cases correspondantes

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \*: RECOLTE , UTILISATION , TRANSPORT , CÉSSION  ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles**

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Le présent document présente les éléments nécessaires à l'obtention d'une dérogation *a posteriori* pour la destruction, l'altération et la perturbation d'espèces de flore protégées dans le cadre d'un projet en cours de réalisation par la société HELIO SAINT BENOIT. Il s'agit d'un projet de centrale solaire s'étendant sur une superficie d'environ 11 ha. Le chantier est localisé sur l'Aéroport de Pierrefonds, sur trois délaissés.**

**L'objectif de la mesure MR01 est de conserver à long terme les souches génétiques des individus menacés, produire des plants pour remobilisation in situ et ex situ et de transplanter les individus menacés. Les individus présents dans les zones travaillées mais dont la pérennité est compromise par le projet (sous ou derrière un panneau ou une longrine, à l'abri des embruns marins, sur une voie d'accès...) et qui ne pourront pas être évités par les aménagements à terme seront transplantés sur des zones de gestion écologique durable identifiée dans les emprises du projet.**

**Le projet est présenté en détail dans l'annexe technique jointe au présent CERFA.**

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION \*: RECOLTE , UTILISATION , TRANSPORT , CÉSSION  ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles**

Préciser la période ou la date :

Mois	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	
MR01 : Transplantation des individus menacés																					
MR01 : Production de plants																					
MR01 : Réintroduction des plants en milieu naturel																					
MR01 : suivi des transplants et plants réintroduits																					

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

\* cocher les cases correspondantes

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE****E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE**

Préciser les régions administratives : **Région Réunion 974**

Les départements : **Réunion 974**

Les cantons :

Les communes (localités):

- ✓ Saint-Pierre, Pierrefonds, enceintes de l'aérodrome, délaissés 2 et 3 du projet de ferme solaire de TOTAL ENERGIES

**E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE**

Préciser les techniques :

Plusieurs modalités de récolte de diaspores sont envisageables :

- **Récoltes de semences** sur pied pour un développement en pépinière et pour de la conservation ex-situ sur les zones cartographiées ci-après et sur la zone littorale située en dehors de l'aérodrome (terrains du conservatoire du littoral).
- **Récoltes de la banque de semences** du sol au niveau des stations floristiques.
- **Prélèvement d'individus menacés** dans l'emprise des travaux après récoltes de semences et transmission au pépiniériste pour la phase de développement. Ces espèces prélevées feront l'objet d'une transplantation in fine.

**Le projet est présenté en détail dans l'annexe technique jointe au présent CERFA.**

Suite sur papier libre

**E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE \***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : à définir

Formation continue en biologie végétale  Préciser :

Autre formation  Préciser

**F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT****F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION**

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

\* cocher les cases correspondantes

Les plants produits seront en réalité mobilisés vers les sites de plantation *in situ* et *ex situ* suivants :

Les zones de transplantations dans la zone projet :

**Centrale Solaire TOTAL-QUADRAN Pierrefonds aérodrome**

Zones de transplantation et de restauration écologique



Si possible, sur les terrains du Conservatoire du littoral situés en ZNIEFF de type 1 :

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
(2) préciser la partie de la plante récoltée  
\* cocher les cases correspondantes

**Centrale Solaire TOTAL-QUADRAN Pierrefonds aérodrome**

Positionnement des délaissés au regard des ZNIEFF de type I



Fond de carte : © BD Ortho 2017  
Données : Eco-Med Océan Indien (2021)  
Réalisation : © Eco-Med Océan Indien 2021, SA

0 250 500 m

**F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT \***

Durée prévue du transport : **0.5 jour maximum d'acheminement par plant.**

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc.. :

**Les plants sont produits en pépinière (à identifier), ils seront remobilisés vers les sites de plantations in situ et ex situ depuis cette localité.**

**L'ensemble des plants sera acheminé par voie terrestre (fourgonnette fermée). Un arrosage des plants avant et après transport permettra de limiter le potentiel stress hydrique lié au transport par fortes températures extérieures.**

**L'ensemble des plants sera étiqueté avant départ vers les sites de plantation : (l'étiquetage sera contrôlé à la réception par les différents opérateurs concernés)**

**Le projet est présenté en détail dans l'annexe technique jointe au présent CERFA.**

**G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

\* cocher les cases correspondantes

**G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

**Un bilan des récoltes sera produit, et un suivi des transplants et des plants remobilisés sera réalisé sur 30 ans.**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

**Les modalités de suivi et indicateurs associés sont présentés en détail dans l'annexe technique jointe au présent CERFA.**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Béziers

Le : 26/08/2021

Votre signature :

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

\* cocher les cases correspondantes